

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 30 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 24

**Présents :** Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Anne MOREL, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Isabelle BOGAS, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

**Excusés ayant remis pouvoir :** Vincent ALAMERCERY pour Isabelle BOGAS ; Roger PEDOJA pour Anne MOREL, Nicole MESSEGUE pour Yves ARTETA, Claire AZEMA pour Odile BALTHAZARD, Leïla BEN MAHFOUD pour Nicolas PASTY, Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

**Absent excusé :** Patrick RACHAS.

**Absente :** Nelly NAVARRO TACHON.

**A été nommé secrétaire :** Kamal DJEMAA.

**Objet :** Subvention complémentaire à CentreNeuville pour le renouvellement du système de sonorisation du centre-ville

Auteur : Matthias BETZER

**Rapporteur :** Anne MOREL

Le Conseil municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- CONSIDERANT la vétusté de l'ancien système de sonorisation du centre-ville,
- VU la proposition d'installation d'un nouvel équipement de sonorisation présentée par l'association CentreNeuville,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif 2022,
- Isabelle BOGAS et Vincent ALAMERCERY ne prenant pas part au vote de la délibération en raison de leurs fonctions exécutives au sein de l'association.
- **DECIDE à l'unanimité (1 abstention) :**
  - **D'APPROUVER** la proposition d'installation d'un nouvel équipement de sonorisation présentée par l'association CentreNeuville,
  - **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 945 € à l'association CentreNeuville dédiée à financer l'installation du nouveau système et les frais SACEM liés à son utilisation,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 7 décembre 2022  
**Le Maire,**  
**Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 13/12/2022
- Publication par voie électronique le 13/12/2022